



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

**L'ESSENTIEL** ▶ Refonte de la réglementation du régime des INB ▶ Avis favorable sur le décret INB ▶ Cadarache : prélèvements d'eau et rejets d'effluents ▶ Maîtrise de l'urbanisation ▶ Les inspections à l'ASN ▶ Conférence sur l'accès au nucléaire civil ▶ La gammagraphie

## ENJEU

# Consultation sur la refonte de la réglementation du régime des INB

La refonte de la réglementation technique générale relative aux Installations nucléaires de base (INB), engagée depuis 2008, fait l'objet depuis mi-février 2010 d'une consultation nationale.

À l'occasion de la refonte complète de la réglementation technique générale applicable aux INB engagée depuis fin 2008, l'ASN et le ministère chargé de l'Écologie (MEEDDM) ont lancé une large consultation auprès des exploitants, des experts, des associations de protection de l'environnement intéressées, des organisations syndicales ainsi que des autorités de sûreté européennes sur l'arrêté dit INB et les décisions associées. Ce processus comprend également une consultation du public sur Internet. Il faut rappeler que la loi TSN a profondément renouvelé le régime juridique des INB (centrales électronucléaires, principales installations du cycle du combustible nucléaire ou d'élimination de déchets, installations nucléaires de recherche). Cette nouvelle réglementation comprendra, outre une vingtaine de décisions de l'ASN, un arrêté des ministres chargés de la sûreté nucléaire fixant les exigences essentielles applicables à l'ensemble des INB pour la protection des personnes et de l'environnement face aux risques d'accident, aux pollutions chroniques ou aux autres nuisances. Le processus de consultation sur ce dispositif, qui sera complété par des guides de l'ASN, a été engagé à la mi-février pour le projet d'arrêté interministériel relatif aux INB. Il est mené conjointement par l'ASN et la direction générale de la prévention des risques du MEEDDM. Afin de favoriser une harmonisation européenne de la sûreté nucléaire, la nouvelle réglementation française intégrera les principes (« niveaux de référence ») élaborés par l'association WENRA regroupant les autorités de sûreté nucléaire européennes. [www.asn.fr](http://www.asn.fr) et [www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr](http://www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr)

## ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **26 janvier** : décision relative aux rejets de l'INB « entreposage de chemises graphite irradiées » à Saint-Laurent-des-Eaux
- ▲ **18 février** : rencontre avec la Haute autorité de santé (HAS)
- ▲ **8 et 9 mars** : conférence internationale organisée à l'OCDE sur l'accès au nucléaire civil avec une table ronde consacrée à l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire
- ▲ **11 mars** : validation du guide d'implication des CLI dans les troisièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe

## AGENDA

**24 mars - 24 juil. 2010**  
Commission particulière de débat public Penly 3 sur le réacteur de type EPR, Dieppe.

**7 avril 2010**  
Présentation du rapport 2009 par l'ASN à l'OPECST, Assemblée nationale (Paris).

**12 avril 2010**  
3<sup>e</sup> séminaire annuel de l'ASN sur la radiothérapie en Île-de-France et Outre-mer, Paris.

**7 juin 2010**  
Réunion « transport de matières radioactives » organisée par la division de Douai de l'ASN, Douai.

## L'ASN EN ACTIONS

### Avis favorable sur le décret INB

**Nomenclature** L'ASN a émis un avis favorable au projet de modification du décret de nomenclature des installations nucléaires de base (INB) qui lui était soumis par le Gouvernement, prévoyant de ne pas inclure dans le régime INB les installations de stockage de déchets de résidus miniers. L'ASN a donné cet avis favorable en considérant que ces installations ont vocation à être réglementées par la législation plus adaptée des ICPE. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Cadarache : prélèvements d'eau et rejets d'effluents

**Décisions** L'ASN a adopté, le 5 janvier 2010, deux décisions relatives aux prélèvements d'eau ainsi qu'aux transferts et rejets des effluents des installations nucléaires de base (INB) civiles exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur le centre de Cadarache, installé sur la commune de Saint-Paul-Hez-Durance (Bouches-du-Rhône). L'une fixe les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de ces installations ; l'autre fixe les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de transferts et de rejets des effluents liquides et gazeux de ces mêmes installations nucléaires de base. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Maîtrise de l'urbanisation autour des INB

**Circulaire** L'ASN a contribué à l'élaboration de la circulaire relative à la maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires de base (INB) susceptibles de présenter des dangers à l'extérieur du site, signée le 17 février 2010 par le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). L'ASN considère que la maîtrise de l'urbanisation participe à la protection des populations en cas d'accident survenant dans une INB et que cette circulaire permet dès à présent de mieux concilier le développement des territoires et les impératifs de sécurité publique. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## Les inspections à l'ASN

En fonction de ses objectifs et du contexte, l'ASN met en œuvre plusieurs types d'inspection : l'**inspection courante** (deux inspecteurs sur une journée) ; l'**inspection de revue** (contrôle approfondi par une dizaine d'inspecteurs sur plusieurs jours) ; l'**inspection avec prélèvements** pour un contrôle de l'environnement, indépendant de celui de l'exploitant ; l'**inspection « sur incident »**, à la suite de la déclaration d'un événement pour collecter au plus tôt des éléments sur les causes et les responsabilités et prendre d'éventuelles mesures administratives ; l'**inspection de chantier** (lors de certaines opérations, comme l'arrêt de réacteur) ; les **campagnes d'inspection** (sur des secteurs d'activité aux enjeux faibles en termes de radioprotection et sur un grand nombre d'installations). [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Télécommandes électriques TE 2000 employées en gammagraphie

### Rappel de l'ASN aux gammagraphistes

Après l'incident de niveau 1 sur l'échelle INES du 5 janvier 2010 concernant l'irradiation d'un radiologue de l'entreprise de gammagraphie DCNS à Indret (44), de nombreux dysfonctionnements techniques et organisationnels, parmi lesquels une utilisation défaillante d'une télécommande du type TE 2000, ont été constatés par l'ASN. Dans son courrier de rappel réglementaire, adressé aux entreprises de gammagraphie susceptibles d'utiliser une telle télécommande, l'ASN rappelle que son emploi avec un projecteur non équipé de dispositif électrique de base est interdit car il ne permet pas d'indiquer sur le pupitre de la télécommande les positions réelles de la source et du dispositif d'obturation du faisceau de rayonnement, ce qui peut conduire à une exposition accidentelle des manipulateurs. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

Des exigences réglementaires mieux adaptées aux enjeux de radioprotection

### Actualisation du régime de déclaration

L'ASN développe une approche graduée afin de mieux adapter le niveau des exigences réglementaires aux enjeux de radioprotection dans les activités nucléaires des domaines médical, industriel et de recherche. L'ASN vient de prendre quatre décisions techniques afin de mettre à jour le régime de déclaration et d'autorisation des activités nucléaires qu'elle contrôle. Deux de ces décisions relatives à la liste des appareils électriques générant des rayons X détenus ou utilisés à des fins de recherche biomédicale ou de diagnostic médical, dentaire, médico-légal ou vétérinaire et au contenu détaillé des informations à fournir, ont été homologuées fin janvier 2010. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

Tempête Xynthia en Gironde

### Plan d'urgence interne à la centrale nucléaire du Blayais

EDF a déclenché, en début de soirée du samedi 27 février 2010, le plan d'urgence interne (PUI) de la centrale nucléaire du Blayais en raison de la vitesse exceptionnelle des vents de la tempête Xynthia, supérieure aux critères de déclenchement du PUI. Les quatre réacteurs du site du Blayais étaient alors en fonctionnement et ont pu continuer à fonctionner normalement. L'ASN, qui en avait été immédiatement informée par EDF, a mis en place son centre d'urgence à Paris, tout comme l'IRSN, son appui technique. Dès la diminution constatée de la vitesse des vents, en dessous des critères du déclenchement du PUI, EDF a levé au petit matin du 28 février 2010, avec l'accord de l'ASN, son plan d'urgence interne. L'ASN a désactivé son centre d'urgence tout en suivant l'évolution de la situation. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## COMPRENDRE

### LA GAMMAGRAPHIE

La gammagraphie est une technique de contrôle non destructif permettant d'évaluer les défauts d'homogénéité dans les pièces métalliques et en particulier dans les soudures. Elle met en œuvre des sources radioactives de haute activité qui présentent des risques élevés pour les opérateurs, raison pour laquelle l'ASN renforce la réglementation et prône, quand c'est possible, l'utilisation de méthodes alternatives.

Un gammagraphe se compose : d'un projecteur de source servant de container de stockage et de transport quand la source n'est pas utilisée ; d'une gaine d'éjection et d'une télécommande destinée à déplacer la source entre le projecteur et l'objet à radiographier, tout en assurant la protection de l'opérateur qui se tient à distance ; d'une source radioactive insérée dans un porte-source. Un gammagraphe peut être employé soit sur chantier, soit dans une enceinte spéciale (bunker). [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

Paris, 8-9 mars 2010

### Conférence sur l'accès au nucléaire civil

Le Président de la République a présenté sa vision d'un développement responsable du nucléaire dans le monde au cours de la conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil, devant le directeur général de l'AIEA, le président de la Commission européenne, 30 délégations ministérielles et le collège de l'ASN. André-Claude Lacoste y a rappelé la position de l'ASN selon laquelle un délai minimum de 10 à 15 ans était nécessaire pour les nouveaux pays qui souhaitent se doter de réacteurs électronucléaires.

### Washington (États-Unis), 8 au 11 mars 22<sup>e</sup> conférence annuelle RIC

L'ASN, représentée par son président et son directeur général, a participé à la traditionnelle « *Regulatory Information Conference* » (RIC), organisée par la NRC, qui réunit les autorités de sûreté du monde entier ainsi que les exploitants. A-C. Lacoste et J-C. Niel ont participé aux sessions et tables rondes qui permettent aux régulateurs de faire état de l'évolution de leurs réglementations et de leurs pratiques et aux opérateurs d'en prendre connaissance. En marge de la conférence, ils ont pu avoir des échanges avec certains de leurs homologues.

Washington (États-Unis), 11 mars

### Comité stratégique du Multinational Evaluation Design Program (MDEP)

Le comité stratégique (« Policy Group ») du MDEP s'est réuni à Washington le 11 mars 2010, sous la présidence d'André-Claude Lacoste, président de l'ASN. À cette occasion, les autorités de sûreté associées à cette démarche, qui vise à mutualiser leurs ressources et leurs connaissances dans le cadre de l'évaluation réglementaire des nouveaux réacteurs (tels que les réacteurs EPR d'AREVA et l'AP1000 de Westinghouse), ont notamment examiné le bilan ainsi que le programme de travail des différents groupes de travail de cette initiative et débattu des conditions de participation d'éventuels nouveaux membres au MDEP.

**VU SUR**  
**asn.fr** ▶ La version  
e-newsletter  
de la Lettre  
de l'ASN

**LETTRE MENSUELLE  
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

**asn**  
AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ  
NUCLÉAIRE  
[www.asn.fr](http://www.asn.fr)

6, place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00  
[www.asn.fr](http://www.asn.fr). Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.  
Directeur délégué : Alain Delmestre.  
Rédactrice en chef : Pascale Luhez - [asn.publications@asn.fr](mailto:asn.publications@asn.fr)  
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,  
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - [www.scriptosensu.com](http://www.scriptosensu.com)  
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage  
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762  
Prochain numéro début mai 2010.